

# Annonces légales

## Avis administratif

OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC MISE  
EN CONCURRENCE SUITE  
A MANIFESTATION D'INTERET  
SPONTANEE  
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
PHOTOVOLTAÏQUE

MAIRIE de SAINT JOSEPH DE RIVIERE -  
2 place de la Mairie -  
38134 SAINT JOSEPH DE RIVIERE -  
Téléphone : 04 76 55 21 69 -  
Mail : accueil.mairiestjo@orange.fr

Site internet : www.saint-joseph-de-riviere.fr  
1- DESCRIPTION DU PROJET

La commune de St Joseph de Rivière a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Groupe Scolaire, surface concernée environ 180m2 (étude de vérification de structure à réaliser sur le bâtiment concerné) - adresse : 280 route de l'école - 38134 St Joseph de Rivière.

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune de St Joseph de Rivière est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

### 2- REDEVANCE

Conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune de St Joseph de Rivière proposée par le prestataire.

### 3- ATTRIBUTION

Les critères d'attribution pondérés sont : -  
Les modalités de gestion et les caractéristiques techniques des installations envisagées par le prestataire : 25%

- L'implication, les actions, les démarches et le mode de gouvernance du prestataire dans le cadre de ce projet et plus largement pour les projets de transition énergétique du territoire : 50%

- La redevance proposée : 25%

Des négociations pourront être lancées avec les candidats.

La signature d'une convention entérinera le choix de la commune de St Joseph de Rivière.  
Les candidats sont informés que la commune de St Joseph de Rivière se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

### 4 - MODALITÉS DE LA RÉPONSE

- Date limite de remise des projets : 20/03/2022  
- Adresse d'envoi ou du dépôt à l'adresse de la mairie

o Des références vérifiables et adaptées au projet sur les 3 dernières années

o Une note de motivation détaillée conforme aux critères d'attribution fixés à l'article 3

o Un projet détaillé de convention (droits et obligations des parties, durée justifiées, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevance, résiliation, cession, etc.) accompagné d'un plan des aménagements techniques et de toutes annexes utiles

o Un planning prévisionnel

### 5 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET VISITES

Madame le Maire : Mairie - 2 place de la Mairie-38134 ST JOSEPH DE RIVIERE

- Les candidats devront fournir un dossier comprenant :

o Un extrait KBIS/statuts ou équivalence

o Les attestations fiscales et sociales à jour de la société

o L'effectif, les compétences et les moyens matériels de la société

## Avis de convocation assemblée générale

### GDS du CHEPTEL de l'ISERE

Mme, M., Nous avons le plaisir de vous convier à l'AG Cantonale du GDS du Cheptel des Cantons de RIVES / TULLINS / VOIRON / VINAY ET PONT EN ROYANS le :

JEUDI 3 MARS 2022 de 14h à 16h

A la salle de réunion du GDS de Rives 145 Espace des 3 Fontaines - 38140 RIVES

ODJ : Point sanitaire : LSA, Prophylaxie, Besnoitiose. Questions diverses Afin de partager un moment convivial, une collation sera offerte à la fin de la réunion. Les président des Cantons de Rives/Tullins/Voiron/Vinay et Pont en Royans.

COVID-19 : selon la réglementation en vigueur.

## Avis de continuation

### SOLUTION CONSULTING

SARL au capital de 5.300€ Siège social  
: 155 Cours Berriat 38028 GRENOBLE  
CEDEX 1 RCS de GRENOBLE 833 286  
719

Le 16/02/2022, l'AGE a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de GRENOBLE.

### FARAGO ISERE

SARL Au capital de 18 294 €  
Siège social 145 Espace Trois Fontaines  
38140 RIVES  
RCS GRENOBLE 347 555 237

Par décision du l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2022, a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

POUR AVIS

## Avis convocation aux assemblées

### AGRIAL

Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire A capital variable  
4 RUE DES ROQUEMONTS  
14050 CAEN CEDEX  
RCS CAEN 428 611 719  
AGRÈMENT N° 10571

CONVOCAION AUX ASSEMBLÉES DE SECTIONS DE MARS 2022 ET À L'AGO DU 20/05/2022  
LES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS DE LA COOPÉRATIVE SONT CONVOQUÉS EN ASSEMBLÉES DE SECTIONS AFIN D'ÉLIRE DES DÉLÉGUÉS QUI AURONT À DÉLIBÉRER EN AGO SUR L'ORDRE DU JOUR CI-DESSOUS :

#### ASSEMBLÉES DE SECTION :

1. BILAN 2021 ET PERSPECTIVES 2022 DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES D'AGRIAL,
2. ACTUALITÉS DE VOTRE RÉGION ET OPPORTUNITÉS DE DIVERSIFICATION,
3. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA COOPÉRATIVE ET COMPTES CONSOLIDÉS 2021 DU GROUPE AGRIAL,
4. PROPOSITION DE RETOURS AUX ADHÉRENTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 : INTÉRÊTS AUX PARTS, RISTOURNES...
5. RENOUVELLEMENT ET DÉSIGNATION DES ÉLUS DE VOTRE COMITÉ DE SECTION,
6. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AGRIAL,

#### AGO :

1. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021
2. APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L 529-1 (ALINÉA 2) DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME ET L225-38 À L225-43 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
3. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS
4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : DOTATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES
5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : VERSEMENT D'UN INTÉRÊT AUX PARTS SOCIALES
6. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : DISTRIBUTION DE RISTOURNES GROUPE
7. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : DISTRIBUTION DE RISTOURNES BRANCHE
8. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : PROVISION POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES
9. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 : AFFECTATION DU SOLDE
10. CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL
11. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS
12. RATIFICATION DU MONTANT DE L'ALLOCATION GLOBALE ALLOUÉE AUX ADMINISTRATEURS ET APPROBATION DE L'ENVELOPPE POUR L'EXERCICE EN COURS
13. APPROBATION DU BUDGET DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS
14. RATIFICATION DES MESURES PRISES EN FAVEUR DES ASSOCIÉS COOPÉRATEURS
15. EXAMEN ET APPROBATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
16. RATIFICATION DES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS « POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION », « LÉGUMES », « PORCS » ET « GROUPEMENT DE PRODUCTEURS AVICOLES »
17. APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE DU GROUPE AGRIAL
18. RATIFICATION DES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR GÉNÉRAL
19. POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

CES ASSEMBLÉES DE SECTION SERONT SUIVIES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE VENDREDI 20/05/2022 SUR L'ORDRE DU JOUR INDIQUÉ CI-DESSUS, SALLE LA ROTONDE - AVENUE DU PARC DES EXPOSITIONS - 72100 LE MANS À 10H.

VOUS AVEZ FACULTÉ, À PARTIR DU QUINZIÈME JOUR PRÉCÉDANT LA DATE DE VOTRE ASSEMBLÉE DE SECTION, DE PRENDRE CONNAISSANCE DES DOCUMENTS PRÉVUS À L'ARTICLE 39-1 DES STATUTS DE LA COOPÉRATIVE (COMPTES ANNUELS, RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, PROJET DE RÉSOLUTIONS, ETC.)

EN RAISON DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19, ET DE LA NÉCESSITÉ DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS DE CHACUN DURANT CETTE PÉRIODE, LES DOCUMENTS SUSVISÉS SERONT DISPONIBLES EN CONSULTATION DEPUIS VOTRE ORDINATEUR/TABLETTE/SMARTPHONE, OU AU SIÈGE DE VOTRE SECTION OU DE LA COOPÉRATIVE, SUR UN SITE DÉDIÉ DONT LES MODALITÉS DE CONNEXION ONT ÉTÉ COMMUNIQUÉES PAR CONVOCAION INDIVIDUELLE.

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2022

## Avis de substitution de nom patronymique

M. Jimmy HOTYAT 1 rue du chateau du pin, 38110 TOUR-DU-PIN, né le 22/09/2000 à ARRAS (62) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : POKORSKI.

SECTION	DATE	HEURE DÉBUT	LIEU
SUD LOIRE OCÉAN	15/03/2022	10H00	SALLE DU MITAN 85840 BOURNEZEAU
SARTHE NORD	15/03/2022	10H15	SALLE POLYVALENTE - 4 RUE DES PONTS 72380 SOUILLE
TOURAIN POITOU S1 TOURAIN	16/03/2022	10H	1 MAIL DE LA MAIRIE 37240 MANTHELAN
TOURAIN POITOU S2 POITOU BERRY			
ATLANTIQUE S1 LOIRE ATLANTIQUE	16/03/2022	10H	EQUINOXE - 35 RUE SAINT MI- CHEL 44260 SAVENAY
ILLE-ET-VILAINE SUD	17/03/2022	10H	SALLE DES GRANDS CHÊNES - ESPACE DE LA PRAIRIE 35580 GUIGNEN
ATLANTIQUE S2 MORBIHAN	17/03/2022	10H	ASPHODÈLE - 21 RUE DU PONT À TAN 56230 QUESTEMBERT
SARTHE SUD	17/03/2022	19H	SALLE COMMUNALE - IMPASSE DU PRÉ DE LA CROIX 72210 VOIVRES LES LE MANS
LES TERRES DE L'ORNE	22/03/2022	10H15	SALLE POLYVALENTE - LE BOURG 61200 FONTENAI SUR ORNE
PLAINE ET AUGÉ.14	22/03/2022	10H30	SALLE DES FÊTES - PLACE DU MARCHÉ 14170 ST PIERRE EN AUGÉ
CALVADOS OUEST	23/03/2022	10H30	SALLE RICHARD LENOIR - RUE RICHARD LENOIR 14310 VILLERS BOCAGE
ILLE-ET-VILAINE NORD	23/03/2022	14H	SALLE DES LOISIRS - 9 RUE DE LA MADELAINE 35490 SENS DE BRETAGNE
COTENTIN	24/03/2022	10H	SALLE DES FÊTES DE SAINT HI- LAIRE DE PETITVILLE - 4 RUE D'ISIGNY 50550 SAINT HILAIRE PETITVILLE
MAYENNE ANJOU S1 EST	24/03/2022	14H	HÔTEL LA MARJOLAINE - LE BAS MONT 53100 MOULAY
MAYENNE ANJOU S2 OUEST			
MAYENNE ANJOU S3 SUD			
MONT SAINT MICHEL	24/03/2022	19H15	SALLE POLYVALENTE - 32 BIS RUE DU MIDI 50220 DUCEY
ALPES SUD EST	28/03/2022	10H	HÔTEL RESTAURANT LA SA- LEINE - LA CROIX DE ROMANS 26400 CREST

## Avis SAFER



### SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 38 21 0237 01** : superficie totale : 16 ha 47 a 91 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : RUY-MONTCEAU (16 ha 47 a 91 ca) - 'Cote thievana' : A- 717-718- 719- 721(J)- 721(K) - 'De loudon' : A- 720 - 'Grand roziere' : A- 656- 659- 1637[1016]- 1639[657] (J)- 1639[657](K) - 'La bruyere' : A- 128- 129 - 'Les blaches' : A- 732(J)- 732(K)- 738- 740. - 'Louversat' : A- 748- 749- 753- 754- 755- 756- 757- 758 - 'Malavent' : A- 374- 376 - 'Petit roziere' : A- 716. Zonage : RUY-MONTCEAU : A - N. Libre

**AR 38 21 0119 01** : superficie totale : 55 a 29 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Ruines ou bâtiments en très mauvais état. Parcellaire : PRIMARETTE (55 a 29 ca) - 'Barra' : E- 337. Zonage : PRIMARETTE : A. Libre

**Ap 38 21 0193 01** : superficie totale : 17 a 19 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Présence de bâtiments sans autre précision. Parcellaire : MEYLAN (17 a 19 ca) - 'Les lecheres' : AO- 9[237]- 10[238]. Zonage : MEYLAN : N. Libre

**AP 38 21 0228 01** : superficie totale : 55 a 27 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : AUBERIVES-SUR-VAREZE : N. Libre

**AP 38 21 0229 01** : superficie totale : 34 a 60 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : SAINT-MARTIN-D'URIAGE (34 a 60 ca) - 'La coche' : B- 406. Zonage : SAINT-MARTIN-D'URIAGE : N. Libre

**AS 38 22 0026 01** : superficie totale : 81 a 10 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et dépendances non agricoles. Parcellaire : SARDIEU (81 a 10 ca) - 'Les combes du bessey' : ZI- 12(J)- 12(K). Zonage : SARDIEU : A. Loué par bail rural sur une partie de la surface

**AS 38 22 0025 01** : superficie totale : 6 ha 80 a 45 ca dont 4 ha 73 a 50 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : VILLEFONTAINE (6 ha 80 a 45 ca) - 'Layet' : C- 189- 190- 191- 192- 193- 194- 195- 196- 197. Zonage : VILLEFONTAINE : N. Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 12/03/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04.38.49.91.30 Mail : direction38@safer-aura.fr.